INFO NÉGO | En éducation, faut que ça change maintenant !

Nº 2 • Janvier 2020

DES OFFRES PATRONALES DÉCEVANTES ET MÉPRISANTES

Dans le cadre des négociations 2020 et du renouvellement des conventions collectives, le gouvernement a déposé, le 17 décembre dernier, ce qui devait constituer ses demandes patronales sectorielles. Loin de répondre à ce que nous demandions, ces offres constituent un affront envers les enseignantes et enseignants et sont en complète rupture avec les discours et les engagements du gouvernement en éducation.

En réponse à nos **59 propositions syndicales**, le gouvernement a présenté **91 demandes patronales**, dont plusieurs entraîneraient une augmentation de tâche. De ce nombre, 60 se trouvaient déjà dans les offres patronales de la précédente ronde de négociations, comme si, depuis ce temps, il n'y avait eu aucun changement de gouvernement.

Voici les grandes lignes et les principaux points des demandes patronales, que nous avons mis en relation avec nos propositions syndicales. Vous pouvez en trouver l'intégralité sur notre site Web et auprès de vos représentantes et représentants syndicaux.

Taille des groupes

PROPOSITION SYNDICALE[1]

Réduire la taille des groupes au préscolaire 4 et 5 ans, en 1re année, en classe d'accueil et de francisation de même que dans certaines classes spéciales.

Demandes patronales[1]

Revoir la pertinence de la notion de moyenne au niveau de la commission pour l'ensemble des groupes de chaque type d'élèves ;

Revoir les règles de formation des groupes d'élèves au premier cycle du secondaire ;

Ajouter des motifs de dépassement des maxima aux quatre motifs actuellement prévus à l'Entente.

ANALYSE DE LA FSE-CSQ ET DE L'APEQ

Alors que nous demandons de réduire la taille des groupes dans ces niveaux cruciaux, la partie patronale remet en question la pertinence des moyennes et veut même multiplier les dépassements en ajoutant des motifs rendant possibles de tels dépassements !

On nous parle même de « … l'absence de corrélation entre le nombre d'élèves par groupe et la réussite éducative… » (DP, p. 16).

1. Les demandes complètes sont disponibles auprès de la FSE-CSQ et des représentantes et représentants syndicaux.

FSE FÉDÉRATION DES SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT CSQ

CSQ Centrale des syndicats du Québec

QPAT APEQ 1864

Élèves HDAA intégrés en classe ordinaire

PROPOSITIONS SYNDICALES

Augmenter le nombre de classes spéciales pour répondre aux besoins de TOUS les élèves chez qui cette option est jugée la meilleure après évaluation ;

Simplifier le processus de reconnaissance des élèves HDAA et en réduire la durée ;

Rendre obligatoire l'obtention de services pour les élèves HDAA et la mise en place de l'équipe du plan d'intervention à la demande de l'enseignante ou de l'enseignant ;

Réduire le nombre d'élèves par classe ordinaire de la 2e année du primaire à la 3e secondaire dans les milieux (autres que défavorisés au primaire) qui ont des proportions élevées d'élèves ayant un plan d'intervention.

Demandes patronales

Retirer la pondération à priori pour les trois types d'élèves visés au profit d'une approche de services qui tient compte de l'analyse des besoins et des capacités de chaque élève ;

Clarifier que l'enseignante ou l'enseignant doit avoir mis en œuvre des stratégies d'intervention pédagogiques ou sociales avant de demander des services ;

Revoir les fonctions et les responsabilités des enseignantes et enseignants au sein de l'équipe du plan d'intervention, particulièrement dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du plan.

ANALYSE DE LA FSE-CSQ ET DE L'APEQ

Il s'agit d'un alourdissement des classes comprenant des élèves actuellement pondérés à priori.

On laisse entendre que les profs ne commencent pas déjà par essayer différentes stratégies avant de demander des services. C'est insultant ! De plus, cela crée l'obligation de faire part à la direction des mesures de remédiation qui ont été entreprises.

Au lieu de simplifier le processus pour l'obtention de services, on veut ajouter des exigences et des responsabilités sur les épaules des profs !

On ne trouve rien sur la composition de la classe !

Josée Scalabrini, présidente de la FSE-CSQ

Jacques Landry, président de la FPPE-CSQ, Heidi Yetman, présidente de l'APEQ, Éric Pronovost, président de la FPSS-CSQ et Josée Scalabrini participent à une mise au jeu symbolique de la négociation, le 16 janvier 2020.

Lourdeur de la tâche, manque de temps et d'autonomie

PROPOSITIONS SYNDICALES

Au secondaire, à l'éducation des adultes (EDA) et à la formation professionnelle (FP), convertir une heure de la tâche complémentaire en travail de nature personnelle (TNP) ;

Au primaire, s'assurer que l'enseignement d'une heure par semaine en Arts ou en Éthique et culture religieuse (ECR) est assumé par une autre enseignante ou un autre enseignant que l'enseignante ou l'enseignant titulaire et remplacer cette heure par une heure de TNP ;

À l'éducation préscolaire, réduire d'une heure et demie le temps de formation et d'éveil, et remplacer cette heure et demie par une heure de TNP et une demi-heure de tâche éducative autre ;

Diminuer la tâche éducative des enseignantes et enseignants spécialistes en fonction du nombre de groupes et du nombre d'immeubles ;

Retirer de la tâche des enseignantes et enseignants les surveillances autres que pour l'accueil et les déplacements, sans modifier la durée de la tâche éducative.

Demandes patronales

Renforcer l'obligation de développement professionnel continu de l'enseignante ou l'enseignant tout au long de sa carrière, de l'engagement dans un plan de développement et de reddition de comptes associée à ce plan ;

Préciser que le développement professionnel continu doit, entre autres, tenir compte des besoins des élèves et de l'utilisation optimale du numérique ;

Prévoir que l'enseignante ou l'enseignant transfère le contenu de ses apprentissages dans sa pratique professionnelle ;

Assurer une répartition plus équitable des tâches et une utilisation optimale des enseignantes et enseignants ;

Assouplir les règles d'affectation des enseignantes et enseignants tout au long de l'année ;

Prévoir une obligation de disponibilité pour répondre à des besoins spécifiques, ponctuels ou urgents ;

Prévoir que l'enseignante ou l'enseignant participe activement à la mise en œuvre du plan d'engagement vers la réussite et du projet éducatif ;

Prévoir que l'enseignante ou l'enseignant actualise ses approches selon les meilleures pratiques pédagogiques ;

Introduire la responsabilité de l'enseignante ou l'enseignant d'adapter sa démarche pédagogique en fonction des besoins et des capacités de chacun des élèves qui lui sont confiés ;

Ajouter l'obligation d'utilisation des outils numériques en soutien à l'apprentissage et pour certaines responsabilités pédagogiques et administratives ;

>>>

Demandes patronales (suite)

Augmenter le nombre d'heures de présence à l'école et, conséquemment, l'horaire hebdomadaire ;

Établir que la prestation de travail s'effectue au-delà du temps de présence à l'école ;

Augmenter la tâche assignée et l'amplitude quotidienne.

À la FP et à l'EDA

Organiser et superviser des activités étudiantes et y participer ;

Participer activement aux activités promotionnelles du centre ;

Prévoir la possibilité d'une complète annualisation de la tâche ;

Prévoir que la semaine régulière de travail inclut la possibilité d'offrir des services éducatifs les fins de semaine.

ANALYSE DE LA FSE-CSQ ET DE L'APEQ

On constate une longue série d'éléments ayant presque tous comme point commun d'alourdir la tâche, d'ajouter des responsabilités et des obligations et de diminuer l'autonomie, mais aucune mesure d'aide, d'appui ou d'allègement de la tâche, qui déborde pourtant déjà de toutes parts.

Il s'agit de mesures coercitives relatives au développement professionnel qui laissent entendre que les enseignantes et enseignants ne se forment pas déjà et seraient réfractaires aux offres de formation.

Malgré le discours politique, plusieurs demandes sont de l'ingérence directe et injustifiable dans l'autonomie professionnelle !

Les termes utilisés, comme « assouplissement », « obligation de disponibilité » et « utilisation optimale », induisent directement ou indirectement un alourdissement de la tâche.

À la FP et à l'EDA

Ces ajouts ont pour but de rendre obligatoire ce qui est présentement volontaire tout en alourdissant la tâche.

Il s'agit d'une demande patronale de disponibilité 7 jours sur 7, tout au long de l'année !

Une centaine de personnes ont marché avec les équipes de négociation, le 16 janvier 2020, vers le lieu de la première rencontre des tables sectorielles de négociation.

Rémunération des enseignantes et enseignants

PROPOSITIONS SYNDICALES

Appliquer une majoration de 8 % à l'échelle de traitement de l'ensemble des enseignantes et enseignants ;

Augmenter significativement les montants de compensation en cas de dépassement d'élèves ;

Prévoir une rémunération additionnelle de 40 $ pour remplir tout formulaire exigé par une intervenante ou un intervenant externe à la commission scolaire dont la demande est approuvée par la direction de l'école ou du centre ;

Bien sûr, obtenir les mêmes augmentations que celles consenties au secteur public.

Offre patronale

ANALYSE DE LA FSE-CSQ ET DE L'APEQ

La partie patronale n'offre absolument rien dans son dépôt sectoriel, alors que c'était la meilleure occasion de montrer sa volonté d'améliorer la rémunération des enseignantes et enseignants.

Le gouvernement ne respecte même pas son engagement électoral de faire disparaître les 6 premiers échelons de l'échelle salariale.

Ce n'est pas comme ça que le gouvernement attirera de nouvelles candidates et nouveaux candidats, et gardera en poste les personnes qui exercent déjà la profession.

Précarité et entrée dans la profession

PROPOSITIONS SYNDICALES

Assurer un mécanisme d'accompagnement (mentorat) à participation volontaire en prévoyant une réduction du temps consacré aux cours et aux leçons pour les personnes mentores et les nouveaux enseignants et enseignantes ;

À la FP, prévoir du temps dans la tâche complémentaire pour suivre des cours du baccalauréat en enseignement professionnel ;

Augmenter les taux de suppléance occasionnelle ;

Déplafonner le maximum rémunéré en ajoutant un taux pour les suppléances de plus de 270 minutes.

À la FP et à l'EDA

À compter de l'année 2020-2021, ajouter des contrats à temps plein (postes) sur la base du nombre de personnes ayant complété au moins 2 400 heures de tâche à l'éducation des adultes ou 2 160 heures à la formation professionnelle au cours des 3 années précédentes, et ainsi augmenter le plancher d'emploi.

Demande patronale

Introduire à l'Entente une obligation de participer aux mesures d'insertion professionnelle de la commission.

ANALYSE DE LA FSE-CSQ ET DE L'APEQ

La partie patronale parle de participation obligatoire alors que la FSE-CSQ et l'APEQ proposent qu'elle soit volontaire.

Aucune réduction de tâche n'est prévue pour les mentores et mentors.

AUTRES DEMANDES PATRONALES

Reconnaître l'expertise particulière et additionnelle de certaines enseignantes et certains enseignants ;

Assouplir les dispositions actuelles pour pouvoir utiliser de façon optimale les ressources enseignantes orthopédagogues afin de mieux répondre aux besoins des élèves et des établissements ;

En FP, modifier les dispositions relatives à la détermination des excédents d'effectifs, de telle sorte que ceux-ci puissent être déclarés par discipline ou par sous-spécialité et non par champ ou par spécialité ;

Revoir les dispositions applicables aux enseignantes et enseignants mis en disponibilité ;

Prévoir une période de préqualification au régime d'assurance salaire pour l'enseignant ;

Prévoir qu'une enseignante ou un enseignant ne peut mettre fin à un congé sans traitement ou à un contrat de retraite progressive dans le but de bénéficier des prestations d'assurance salaire ;

Prévoir des modalités particulières relativement au régime d'assurance salaire pour les enseignantes et enseignants qui reviennent au travail et qui bénéficient d'une rente de retraite d'un régime du secteur public administré par Retraite Québec ;

Cesser le comblement de la différence entre l'indemnité de remplacement du revenu (IRR) versée par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et le plein traitement de l'enseignante ou l'enseignant victime d'une lésion professionnelle.

Heidi Yetman, présidente de l'APEQ

CE QUE LA FSE-CSQ ET L'APEQ EN PENSENT

Le souhait patronal est de remettre en cause la sécurité d'emploi pour les enseignantes et enseignants mis en disponibilité, dont la règle du 50 km.

Dans le dépôt intégral, la patrie patronale formule 9 demandes en lien avec l'assurance salaire et la protection en cas de lésions professionnelles. Toutes ces demandes laissent croire que quelqu'un du côté patronal trouve que les enseignantes et enseignants abusent du système !

La FSE-CSQ et l'APEQ ont fait savoir que, selon elles, le gouvernement manquait effrontément de considération pour les enseignantes et enseignants, et qu'au lieu de donner de l'oxygène aux profs, il les étouffe encore plus que la dernière fois.

La FSE-CSQ et l'APEQ ne peuvent concevoir que le gouvernement voie réellement dans cela une quelconque solution aux problématiques vécues dans les écoles ou une réponse aux besoins qui lui ont pourtant été exprimés haut et fort depuis longtemps. Alors que le gouvernement promettait des changements pour soutenir les enseignantes et enseignants, la déception est vive pour celles et ceux qui veulent voir de vraies améliorations à leurs conditions d'exercice et aux problèmes rencontrés. Le personnel enseignant a mis des solutions sur la table, mais celles-ci n'ont pas trouvé écho auprès du gouvernement.

Plus que jamais, nous devons nous mobiliser pour améliorer nos conditions de travail et nos conditions d'exercice. Les échanges viennent de commencer ; ce n'est que le début d'un long parcours dont l'issue sera grandement déterminée par l'implication de toutes et tous. Nous vous informerons sur une base régulière des développements qui surviendront à la table sectorielle.

Même les statues devant l'Assemblée nationale portaient leur chandail, le jeudi 16 janvier 2020.

fse.lacsq.org

Rédaction : Sylvie Lemieux

FÉDÉRATION
DES SYNDICATS
DE L'ENSEIGNEMENT
CSQ

CSQ
Centrale des syndicats
du Québec

QPAT
1866
APEQ

facebook.com/FSECSQ

instagram.com/lafsecsq/

1920-140 D13350-2